



Facture non recue et société de recouvrement

Par **vinie**, le **26/01/2009** à **09:02**

bonjour,

J'ai été transportée en ambulance le 29 novembre 2008. Je n'ai pas reçu la facture. Le 8 janvier 2009, je reçois un courrier de mise en demeure pour cette facture impayée. Au lieu d'avoir environ 100 euros à payer, j'ai 200 euros à régler à la société de recouvrement. J'appelle la société des ambulances pour avoir des explications, ils me disent qu'ils ont envoyé la facture et que maintenant je dois m'adresser à la société de recouvrement (facile !!!). J'appelle la société de recouvrement en leur expliquant que je ne comprends pas pourquoi la société d'ambulance ne m'a pas envoyé une relance, elle me répond qu'ils ne sont pas obligés de la faire, et que si au bout d'un mois la facture reste impayée ils ont le droit de recourir à une société de recouvrement. Je suis scandalisée puisqu'ils ne peuvent pas m'apporter la preuve que cette lettre a été envoyée d'une part et reçue d'autre part. Est-ce légal ? Ai-je un recours ? (je précise qu'étant honnête j'ai payé dès le lendemain la société de recouvrement qui m'a fait "cadeau" des dommages et intérêts).

merci d'avance pour vos réponses
cordialement